

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Le bilan de l'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Ministre,

ORES publiait dernièrement un communiqué pour faire état du retour des communes concernant l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin, effective dans de nombreuses communes depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars dernier.

Selon ORES, cette mesure a permis de générer une économie estimée de 16.000 MWh et d'éviter l'émission de 4400 tonnes de CO₂ (l'équivalent des émissions de 2100 véhicules).

Sur les quelques 150 communes qui se sont déjà positionnées auprès d'ORES à ce sujet, 130 se seraient déjà prononcées en faveur du maintien de cette extinction.

Monsieur le Ministre, quel est le retour des autres opérateurs en la matière ? Un état des lieux a-t-il été réalisé sur l'ensemble de la Wallonie, permettant de chiffer l'économie d'énergie réalisée pendant cette période ?

L'extinction des bernes centrales des autoroutes avait également été mise en œuvre à l'hiver dernier et devait être évaluée mensuellement par la SOFICO.

Qu'est-il ressorti de ces évaluations ?

Quelle sera la ligne de conduite pour les prochains mois en matière d'éclairages publics régionaux ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

ORES est le principal gestionnaire de réseau de distribution en Région wallonne puisqu'il est actif dans 75 % de ses communes.

Le deuxième GRD en ordre d'importance est RESA, en région liégeoise. Il me revient qu'une majorité de communes n'y ont pas suivi le mouvement, car déjà passées aux LED qui économisent 50 % d'énergie la nuit, ainsi que pour des raisons techniques et la sécurité.

Un état des lieux des économies d'énergie n'a pas été réalisé sur l'ensemble de la Wallonie, les différents réseaux dépendant de divers gestionnaires et prestataires.

Pour ce qui concerne l'éclairage des voiries régionales, et plus particulièrement l'extinction de la berme centrale des autoroutes, j'ai reçu un premier rapport d'évaluation dans le courant du mois de janvier. Ce rapport intégrait les retours de l'AWSR, de la police fédérale de la route, du SPWMI et du prestataire du Plan Lumières.

Je rappelle que pour, des raisons de sécurité, l'éclairage est remis en service, à la demande, lors des chantiers, lors d'incidents ou lors de conditions climatiques défavorables.

Au niveau de la sécurité, bien que toutes les données n'étaient pas en possession de mon administration, les premiers retours sont rassurants. L'AWSR et la police n'ont pas constaté d'impact sur l'accidentologie suite aux 1^{res} informations, mais cela nécessite une confirmation. De même qu'au niveau des vitesses moyennes, l'impact de la mesure apparaît réduit.

J'ai cependant demandé à mon administration une actualisation du rapport, reprenant les derniers chiffres d'accidents corporels.

Pour les réseaux routiers hors autoroutes, la mise en œuvre de la mesure de réduction de l'éclairage public consiste en un dimming à 30 % et non une extinction totale. Depuis lors, je n'ai eu aucun signalement d'augmentation de l'insécurité.

À l'heure actuelle, ces modalités de réduction de l'éclairage restent identiques pour l'ensemble du réseau routier du SPWMI.